

Délibérations du conseil municipal

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine réunion)

REUNION DU 24 NOVEMBRE

CONVOCATION DU 17 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre à 20 h00, le conseil municipal légalement convoqué le 17 novembre, en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. BOUSSIN Marcel, maire.

Etaient présents : Mme GERMAIN Odile et Mlle EVRARD Nadège (adjoints), Mlle BOLLE Joëlle,
M. BANDINI Michel, Mme POITOU Rolande, Mlle JEZEQUEL Eve, MM. ARGOUT Christophe,
BOUSSIN Serge, GAUCHET Henri et LEFEVRE Ludovic

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2008.

Observations sur le compte-rendu : Mlle Bolle demande qu'une copie des articles énoncés dans les délibérations soit remise à chaque conseiller. Elle demande que les besoins en nouveaux équipements de la commune soient énumérés. Elle demande aussi que toutes les personnes qui adressent un courrier au conseil soient nommées dans les comptes rendus.

Secrétaire de séance : M. LEFEVRE Ludovic

M. le Maire fait lecture du courrier de la sous-préfecture concernant la participation pour voirie et réseaux (P.V.R.). La délibération n° 26-2008 n'appelle aucune observation. Toutefois, le conseil municipal devra, pour chaque voie concernée, préciser les études, les acquisitions foncières et les travaux à prendre en compte pour le calcul de la participation.

Mlle Bolle informe que les services du CAUE sont gratuits.

M. le Maire fait lecture du courrier de la sous-préfecture concernant l'étude à la parcelle. Mme la Sous-préfète demande le retrait de la délibération n° 28-2008.

Après confirmation auprès du centre des Impôts, M. le Maire informe le conseil que les 4 taxes sont bien représentées dans le choix des commissaires.

Observations sur la proposition du règlement d'urbanisme - Plan Local d'Urbanisme :

M. le Maire informe du retard de la mise en place du PLU. Une étude environnementale avec accord du préfet est nécessaire car la superficie dépasse les 200 ha de terrain constructible. Notre canton compte 225 ha (zone d'activité comprise).

M. le Maire demande des modifications sur le plan :

- réduire la zone UA "centre bourg"
- repositionner la zone AU 2 (direction Chevannes)

Observations sur la proposition du règlement d'urbanisme :

- Mlle Evrard demande de revoir les bardages et constructions en bois. Pourquoi exclure les lasures bois naturel ?
- M. Gauchet s'interroge sur les clôtures. Le règlement interdit les panneaux bois, il trouve cela dommage.
- M. Gauchet demande si la commune dispose de tous les plans des particuliers sur leur système

d'assainissement. M. le Maire répond qu'il n'a connaissance que de 25 % des installations sur l'ensemble du territoire. Depuis la loi sur l'eau de 1992, les communes sont chargées de leur contrôle.

Aujourd'hui, avec la mise en place du SPANC, il est obligatoire de fournir un plan d'assainissement à chaque demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.

- Mlle Jezequel a remarqué un oubli d'écriture.

- Mlle Evrard s'interroge sur l'augmentation de la distance des constructions par rapport aux limites séparatives.

M. Gauchet demande les coûts des différentes prestations réalisées par le SPANC. (pour info voir sur <http://mairie.pagespro-orange.fr/pers-en-gatinais>)

M. le Maire rappelle que le dossier est toujours en phase d'instruction.

Annulation de la délibération : (Délib. n°29-2008)

- Vu la délibération du conseil municipal de Pers en Gâtinais du 15 septembre 2008 concernant l'étude à la parcelle,

- Vu le courrier de la sous-préfecture du 7 octobre 2008,

- Considérant que les articles R.431-4 et R.410-1 et 2 du code de l'Urbanisme n'énumèrent pas l'obligation de présenter à chaque demande de permis de construire et de certificat d'urbanisme une étude à la parcelle,

- Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide le retrait de la délibération n° 28-2008.

Organisation pour Noël 2008 :

La commission des fêtes propose :

- Pour les anciens : le samedi 13 décembre à 15 heures, un après-midi jeux de cartes ou de société, goûter et distribution des colis. M. le Maire énumère la composition du colis et informe du coût.

- Pour les enfants : le dimanche 14 décembre à 15 heures, venue d'une conteuse, séance photos avec le Père Noël et goûter. M. Gauchet se charge des friandises pour tous les enfants présents.

M. le Maire souhaite que tous les conseillers soient présents lors de ces deux manifestations.

Énumération des projets pour 2009 :

La commission des travaux s'est réunie le 30 octobre et le 13 novembre.

Elle propose ce qui suit :

- aménagement de l'arrêt de car
- déplacement du tri sélectif
- installation de jeux pour enfants et de bancs
- haie champêtre à côté du terrain de boules
- installation de plusieurs vitrines pour l'affichage
- changement de matériel de bureau

La commission des chemins s'est réunie le 21 novembre.

Elle propose ce qui suit :

- goudronnage de la VC13 "chemin des Vignes"
- enrobé sur la VC6 "Pers - les Couturiers"

- sécurité sur la D146 (panneau priorité à droite ou haricot ou miroir)
- Extension des trottoirs aux différentes entrées du village. Une étude est nécessaire.

Les devis vont être demandés.

Questions diverses :

- M. le Maire informe la création d'un Etablissement Public Foncier Local pour le Loiret. Le conseil municipal n'adhère pas à ce nouveau service.
- Il informe le conseil que la MSA n'assure plus la visite médicale pour les agents communaux.
- Il fait lecture du courrier du Comité des Fêtes (invitation des conseillers à l'assemblée générale).
- Il informe le conseil que M. Branger a fait une demande de busage. Ce dossier est transmis à la DDE.
- Il fait lecture du courrier de M. Proust.
- Mlle Jezequel fait le point sur la fête de la science (bonne participation du public).
- Il informe du courrier reçu en mairie concernant une vente de trois parcelles. Une demande d'estimation a été envoyée aux Domaines.
- Il informe le conseil que le projet de contrat global Loing en Gâtinais a été mis en ligne sur le site internet du Pays Gâtinais (www.pays-gatinais.com)
- Il informe le conseil du rapport d'activité 2007 du SIAEP de la Vallée du Betz (rapport annuel disponible en mairie).

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux